

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

## AMENDEMENT

N ° AS920

présenté par

Mme Loir, Mme Mélin, Mme Lorho, Mme Hamelet, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard,  
M. Bernhardt, Mme Pollet, Mme Ranc, Mme Dogor-Such et M. Bentz

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« ou l'infirmier ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les infirmiers voient leurs prérogatives renforcées depuis des années. La crise du Covid-19 a particulièrement mis en valeur l'importance des infirmiers. Permettre aux infirmiers d'administrer les doses létales aux patients revient à accentuer encore une fois la charge de travail et la charge mentale qui reposent sur eux.